
**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PAR COURRIEL

Réponses au courriel : Roger Hébert, président
Marie-France Lapierre, vice-présidente
Christine C. Beaudoin, conseillère
Eva Elliott, conseillère

Sans réponse : Alexandra T. Greenhill, conseillère
Robert Joncas, conseiller
Marc-André Ouellette, conseiller

1. Contrat de réussite scolaire 2014-2017 (Student Achievement Report)

Le contrat de réussite scolaire du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (CSF) répond aux exigences de la loi scolaire de la Colombie-Britannique qui envisage que chaque conseil scolaire fournisse au ministère de l'Éducation un rapport indiquant un plan et un engagement visant à améliorer le processus d'apprentissage et le succès des élèves qui lui sont confiés.

Ce contrat de trois ans, s'il désire le succès de tous les élèves, essaie de reconnaître la spécificité et l'unicité de chacun des enfants fréquentant nos établissements. Outre le fait de respecter les exigences des programmes et recommandations du ministère, ce contrat s'appuie sur le plan stratégique, les politiques et les directives émises par le Conseil d'administration du CSF. Il prend également en considération les projets éducatifs de chaque établissement qui sont remis au bureau central en janvier de chaque année et qui sont le fruit de la collaboration des divers partenaires au sein des communautés.

Résolution P-1425-07-2014

Que le Conseil d'administration approuve le Contrat de réussite scolaire 2014-2017 (juillet 2014) tel que présenté.

Proposée par : Marie-France Lapierre.

Pour : 4.

Sans réponse : 3

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ LE 20 SEPTEMBRE 2014

Président

Secrétaire trésorier

Date